



Journal des CSE de SNCF Réseau

N°14 – septembre 2020

DIRECTION GÉNÉRALE IDF

Une rentrée masquée !

Qu'est-ce que le CSE ?

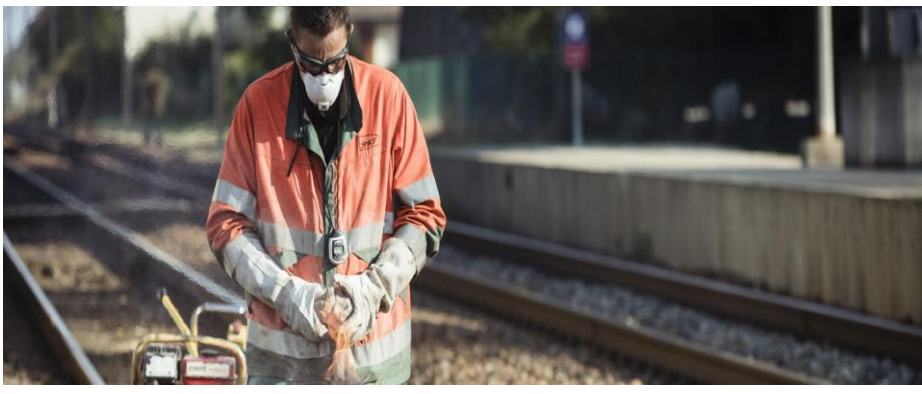
Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

SOMMAIRE

EDITO du SF	2
COMPTE-RENDU DU CSE	3
COMPTE-RENDU DU CSE	4
RENCONTRE AVEC LE DRH RESEAU ...	5
RENCONTRE AVEC LE DRH RESEAU ...	6
RENCONTRE AVEC LE DRH RESEAU ...	7
INFOS PRATIQUES	8





L'EDITO DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL (PAR C. THETIER)

Mes cher(e)s collègues,

La rentrée de septembre s'annonce riche en actualités. Outre l'épisode COVID-19 qui ne se termine pas, le sujet de l'ouverture à la concurrence occupe également nos esprits.

En ce qui concerne les 2 appels d'offre sur le Grand Est, la concession serait de 22 ans et aujourd'hui encore, je me pose la question sur l'avenir des cheminotes et cheminots de Réseau dans cette situation.

Le 10 septembre 2020, le Président de Réseau, Luc LALLEMAND, a annoncé que ni SNCF Réseau, ni une filiale ne répondraient à ces 2 appels d'offre. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est primordial de sauvegarder les emplois et les missions, mais qu'est-il possible de faire ?

En sachant qu'aujourd'hui, rien n'est prévu pour un éventuel transfert de personnel de Réseau au cas où une entreprise concurrente remporterait le marché, il resterait donc la mise à disposition ou la possibilité de devenir prestataire. Quelle serait la meilleure solution ? Environ 60 cheminotes et cheminots des métiers Circulation et de M&T seraient impactés, sans compter les métiers transverses, comme les gestionnaires ou pôles d'appui. Mais lorsque l'UNSA-Ferroviaire a demandé dans les instances plus de détails sur le dossier (listes des personnels concernés), rien de plus n'a été fourni, sauf la réponse par la positive à notre question si Réseau se positionnerait prestataire de la future entreprise qui aurait le marché. Nous savons tous, qu'un décret en lien avec l'article 172 de la LOM doit paraître mais quel sera son contenu ? Le transfert automatique des agents sera-t-il abordé lorsqu'ils réalisent plus de 50% de leurs missions sur la ligne ? Cela fait beaucoup de questions en suspens...

Nous devons attendre la sortie de ce décret pour être réellement fixés et ainsi apporter plus d'informations aux cheminots. Néanmoins, sans attendre, notre Organisation Syndicale a demandé une audience auprès du Président de Réseau afin de comprendre sa stratégie et savoir comment il compte pérenniser les emplois sur ce périmètre. Cette décision est-elle liée à la situation financière de Réseau qui ne peut se permettre d'injecter plusieurs millions d'euros dans la phase de régénération ?

Quelle sera la position de la SA Voyageurs pour répondre à cet appel d'offre ?

Dans l'affirmative, avec qui celle-ci s'associera t'elle pour se positionner ?

Une association RATP DEV / Systra est-elle envisageable pour répondre aux appels d'offre ? Avec la possibilité également de répondre à d'autres marchés même si Réseau se positionne dessus. Si cela se réalise, ce sera le début d'une véritable déstructuration de notre entreprise avec le risque de voir la situation se dégrader comme en Angleterre, premier pays à ouvrir à la concurrence, où les prix des billets ont presque doublé depuis 2005 !

Une particularité subsiste sur le Grand-Est sur les transfrontaliers avec un appel d'offre spécifique pour le gestionnaire d'infrastructure et un autre pour la partie transporteur pour une mise en service en 2025. Pourtant, à en croire la région Grand-Est, cela ne pouvait pas se faire sur les 2 précédents marchés.

Notre Organisation Syndicale suivra de très près ce dossier avec notamment la sortie du décret qui devrait paraître en automne et les annonces sur les autres appels d'offre à venir tels qu'en Hauts-de-France, PACA et Pays de la Loire.

L'UNSA-Ferroviaire interviendra auprès des directions territoriales et des régions pour connaître le degré de satisfaction et de confiance que ces dernières nous accordent.

Il sera nécessaire de rappeler l'importance de notre entreprise pendant la crise sanitaire.

Pour exemple, les efforts conjugués de tous nos services ont permis de faire rouler les trains du FRET et les TGV sanitaires. Il serait temps que chacun s'en souvienne !

INFORMATIONS REGIONALES

COMPTE RENDU DU CSE RÉSEAU IDF DU 03.09 (PAR P. BOUZID, T. STEUNOU & C. THETIER)

Alors que le virus COVID 19 circule toujours, la réunion du CSE DG IDF d'Août 2020 a eu lieu le 03 septembre 2020 et s'est déroulée sous forme de Téléconférence, via l'application TEAMS.

La Direction écarte, pour l'instant, la possibilité de faire du présentiel car elle affirme avoir du mal à trouver une salle pouvant accueillir tous les membres et les assesseurs dans ce contexte.

De longs échanges ont eu lieu sur le thème du télétravail : Le développement de ce dernier est à scinder en deux : le premier concerne, à court terme, l'actualité liée au COVID 19 avec un retour d'expérience sur la période du confinement et à moyen terme sur le développement du télétravail lorsque c'est possible.

Avec cette façon de travailler, la Direction y trouve un avantage : celui de réutiliser ou vendre des surfaces non utilisées.

Sur ce sujet, l'**UNSA-Ferroviaire** a demandé à la Direction :

- Combien d'agents étaient concernés ?
- Si les agents de notre périmètre étaient concernés par les Flexi Bureaux ?
- Si une évaluation des RPS avait été réalisée ?
- Si un rappel avait été fait pour sensibiliser les agents afin de séparer la vie privée de la vie professionnelle.

Notre Délégation insiste sur le fait que le télétravail doit se faire sur la base du volontariat et avec la signature d'un avenant au contrat de travail.

A la suite de l'enquête effectuée auprès des salariés, il en ressort une demande forte des salariés de Réseau en faveur du télétravail.

Une note éditée par l'entreprise montre à quel point le changement de notre Direction est radical : Dorénavant, elle préconise deux jours de télétravail dans les services.

Cette mise à l'épreuve sur une durée d'un an, ne doit pas créer de confusion entre cette expérimentation (équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et les mesures sanitaires avec un certain nombre de jours recommandés de télétravail selon les zones.

Les agents qui auront signé l'avenant pourront bénéficier des termes de l'accord sur le télétravail, à savoir le paiement de l'indemnité de 15€ par mois ainsi qu'une participation de 100€ liée à l'aménagement d'un espace de travail.

Avec cette mesure, une optimisation des espaces de bureaux et une modification des modes de fonctionnement seront réalisées.

Afin de définir des règles de bonne conduite pour le télétravail, un guide sera édité courant septembre. La Direction affirme faire évoluer les mentalités de ses managers afin de lever « certaines barrières mentales contre le télétravail ».

Les managers seront tenus d'interroger chaque salarié sur leur souhait de faire davantage de télétravail.

La délégation UNSA-Ferroviaire restera vigilante afin que le droit à la déconnexion soit respecté et veillera à ce que chaque agent ne soit pas en situation de détresse parce qu'il se sent isolé.

Sécurité des circulations :

L'**UNSA-Ferroviaire** s'inquiète de la recrudescence des événements circulations partout en France. Au niveau national, la Direction va mettre en place un plan d'action pour inverser la tendance. Affaire à suivre.

INFORMATIONS NATIONALES



Recrutements :

Avec seulement 291 recrutements réalisés à fin juillet, sur les 800 envisagés pour l'année, nous n'atteindrons pas l'objectif, malgré de gros efforts déployés pour réaliser des recrutements en IDF.

Afin d'accélérer les embauches, des modifications des processus de recrutement en distanciel sont mis en place. Mais de nombreux retards au niveau des visites médicales d'aptitude Sécurité et psychologiques sont à déplorer.

D'autre part, il y a toujours 20 à 30 % d'échecs en visite aptitude Sécurité.

Des Forums virtuels pour l'alternance ont été organisés ces derniers mois, des recrutements sont attendus cet automne.

De nombreux candidats sont en attente de passer la visite d'embauche, ce qui occasionne davantage de retard ...

Certains candidats n'ont pas pu suivre le processus à distance et devront être rattrapés à l'automne.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, les difficultés de recrutement et de formation liées à la crise sanitaire commencent à se faire cruellement sentir sur le terrain. De nombreux établissements de notre périmètre se retrouvent en manque de personnel entraînant des postes non tenus, voire des postes de circulation fermés.

L'UNSA-Ferroviaire a alerté la Direction sur cette situation qui ne va pas manquer de se dégrader durant les semaines et les mois à venir.

Question UNSA-Ferroviaire :

L'IDF étant en zone rouge avec une préconisation de 3 jours de télétravail par semaine. La mise en place est à géométrie variable notamment à la Direction des Etudes qui n'applique pas cette mesure. Quelles sont donc les directives à ce sujet sur cette entité ?

Sur ce sujet, la Direction nous apprend que les retards s'accumulent à la suite de la crise sanitaire et qu'il est nécessaire de rattraper le temps perdu. Le travail sur site est nécessaire pour la consultation de certains plans et schémas et l'utilisation de tireuses de plans, par exemple. Ce qui justifierait le travail en présentiel.

Point sur la consultation et nomination d'un médecin sur Paris Sud-Est :

Les élus étaient consultés pour la nomination d'un nouveau médecin du travail sur PSE, à la suite de la démission du Docteur MAGARBANE et du départ en retraite du Docteur MORAND.

La candidature du Docteur CONNESSON est validée à l'unanimité. Il exerce déjà plusieurs remplacements au sein de SNCF. Il exercera à temps plein entre Paris Gare de Lyon et Melun (995 agents à suivre à PGL, 928 agents à Melun).

Actuellement, la date de soutenance de diplôme est reportée. Son CDI sera signé quand il aura validé sa thèse. Le docteur CONNESSON devra travailler sur deux sites éloignés avec une charge de travail importante. Le travail de protocole à réaliser avec les infirmières sera important et délicat.

Malgré l'accord donné par la délégation UNSA-Ferroviaire, il est demandé au Président du CSE de nous faire un point d'étape sur la charge de travail du médecin courant mars 2021.

Conclusion :

La délégation **UNSA-Ferroviaire** constate que ce CSE de rentrée s'est déroulé plus sereinement qu'à l'accoutumée, malgré l'actualité tendue.

Notre délégation espère que le REX CSE et l'accord national en cours de négociation permettent d'améliorer un dialogue social devenu dégradé depuis la mise en place des nouvelles instances.

La prochaine réunion CSE (de Septembre) aura lieu le 1^{er} octobre 2020

INFORMATIONS NATIONALES



RENCONTRE AVEC LE DRH DE LA SA RÉSEAU (PAR C. THETIER)

Le 1er septembre 2020, une délégation UNSA-Ferroviaire composée de Christophe THETIER, Adrien LEROY et Pascal ESCANDE a rencontré le DRH de la SA Réseau, Georges ICHKANIAN. Lors de cette audience, plusieurs sujets remontés du terrain ont été abordés.

Etat sanitaire

Pour débiter cette réunion, la délégation a demandé un état sanitaire sur le périmètre de la SA Réseau.

Réponse : Le DRH nous fait état de 114 agents en confinement de rang 1, 30 cas confirmés COVID-19 et 21 suspicions fortes. Un mini cluster a été signalé en Lorraine-Champagne-Ardenne avec 6 agents confirmés positifs au virus. En ce qui concerne les mesures sanitaires, les Task-Forces resteront attentives aux annonces du Gouvernement sur l'évolution de la situation.

CSE	Cas confirmés	Suspensions fortes
Zone de Production Sud Est	4	4
Zone de Production Atlantique	6	3
Zone de Production Nord-Est-Normandie	9	7
Direction Générale IDF	3	5
Directions Techniques	8	2
Siège Réseau	0	0

L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète de l'évolution du virus sur notre périmètre. Les moyens mis en place par la Direction doivent être à la hauteur du risque que côtoient les agents. Les stocks des équipements de protection doivent être suffisants et les mesures sanitaires doivent évoluer en cas de nouvelles vagues. La délégation reconnaît le travail réalisé par les Task-Forces. Lors de la mise en place des fiches sanitaires, l'équipe du GT Réseau de l'UNSA-Ferroviaire a travaillé en bonne entente avec celles-ci afin d'assurer la protection des cheminotes et cheminots, tout en préservant leurs conditions de travail. La délégation fait un rappel également sur la mise en place des Vigie Covid sur les chantiers et dans les collectifs de travail.

IN 2974

La délégation UNSA-Ferroviaire a souhaité aborder le sujet de ce texte réglementaire, qui est interprété de façon différente selon les établissements. Sont concernés les Infrapôles et les Infralogs.

Réponse : Effectivement, il y a eu quelques problèmes d'interprétation de l'article 1.2 de ce référentiel. Philippe LE CALVEZ va s'emparer du sujet et rappeler la règle en ce qui concerne l'IN 2974. Le DRH affirme effectivement qu'il peut y avoir des soucis d'interprétation, mais également une confusion entre les différentes indemnités. S'il existe encore des problèmes liés à ce sujet, la délégation pourra contacter Philippe LE CALVEZ.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'ensemble des chantiers sont éligibles à l'IN 2974 en ce qui concerne la préparation, la réalisation et la finition. Les interprétations différentes génèrent des questions de la part des agents, qui ne gagnent rien à se déplacer lorsque le chantier n'est pas déclaré éligible. Il est important de fidéliser les cheminots par une rémunération adaptée et une véritable reconnaissance de leur professionnalisme.

INFORMATIONS NATIONALES



RENCONTRE AVEC LE DRH DE LA SA RÉSEAU

Avec l'arrêt du glyphosate, l'UNSA-Ferroviaire demande la mise en place de brigades vertes ...

Glyphosate

Le Gouvernement prévoit l'arrêt du glyphosate en demandant de trouver des alternatives adaptées.

La délégation UNSA-Ferroviaire demande la mise en place de brigades vertes comme une des solutions pour l'arrêt du glyphosate. Certains agents en EIM seraient intéressés d'intégrer ces brigades. Pour exemple, le FRET en Alsace subit une restructuration avec des suppressions de postes. Certains de ces agents seraient prêts à intégrer une brigade verte.

Réponse : Le DRH n'émet pas d'opposition de principe sur la mise en place de brigades vertes, mais le problème reste leur financement. Il faut donc attendre la réponse du Gouvernement sur sa participation. Une étude est également en cours quant à l'utilisation d'un produit alternatif plus écologique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les brigades vertes permettraient des interventions plus rapides et plus efficaces en cas de besoin, à condition d'être outillées correctement et en ayant reçu les formations nécessaires. Les pistes et itinéraires ne permettent pas toujours de cheminer dans de bonnes conditions à cause de la végétation. L'utilisation de produit alternatif doit être une mesure complémentaire à la mise en place des brigades.

Pacte Social à Réseau

La délégation UNSA-Ferroviaire demande la tenue d'une bilatérale pour aborder les sujets liés au pacte social à Réseau (Evolution de carrière, parcours professionnel, formations, emplois, ...)

Réponse : Un Décret gouvernemental fait suite à la dénonciation de l'accord Classification/Rémunération par certaines OS. Ce décret est bien en deçà de ce qui avait été négocié, il sera donc difficile d'obtenir des garanties sur l'évolution de carrière. Néanmoins, devant l'insistance de la délégation UNSA-Ferroviaire, le DRH mettra en place des bilatérales ou tables rondes, ainsi qu'un Groupe de Travail qui devrait être piloté par Philippe LE CALVEZ mais uniquement sur la partie rémunération, notamment sur les « métiers cœur ». Il reste deux ans pour transposer ce décret à Réseau, il faut donc se donner le temps d'être le plus efficace possible. En ce qui concerne les évolutions à prévoir, la notion d'examen devrait être remplacée par de l'assessment et du concours. Le sujet sera abordé dans le dernier trimestre. Auparavant, une réunion avec le groupe se tiendra pour s'approprier le sujet. En ce qui concerne la rémunération, il faut noter assez peu de différence avec le BTP, seulement 3%. Toutefois, il est important de rester attentif à l'attractivité de la concurrence en IDF ou dans les zones frontalières.

L'UNSA-Ferroviaire constate que la direction de Réseau n'est pas fermée à la discussion sur le pacte social et ira jusqu'à créer un Groupe de Travail pour la transposition du décret. Nous resterons, tout de même, attentifs à l'évolution du parcours professionnel et à l'avenir des notations avec la fin du recrutement au statut.

Le DRH a envoyé une note pour pérenniser le télétravail...

Télétravail

Certains établissements n'appliquent pas les mesures préconisées pour le télétravail. Cette nouvelle façon de travailler a montré son efficacité lors de la crise sanitaire. Attention toutefois à ne pas négliger les risques liés au télétravail, à savoir l'isolement et le non-respect du droit à la déconnexion.

Réponse : Luc LALLEMAND a envoyé une note aux télétravailleurs potentiels (18000 sur 54000) pour pérenniser le télétravail. A raison de deux jours de télétravail pour les zones vertes et trois jours pour les zones rouges, tant que la situation sanitaire n'est pas réglée. Un Entretien Individuel sera mis en place pour ces agents. Il est nécessaire de s'assurer que tous les agents ne soient pas absents au même moment, il faut un juste équilibre. Valérie VAL a la charge de la rédaction d'un guide de « prise en main du télétravail » pour fin novembre. Un avenant sera établi pour chaque agent volontaire à ce mode de travail, qui est possible sauf nécessité de service.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il aura fallu l'épisode de la crise sanitaire pour mettre en lumière que le télétravail peut se révéler efficace. Plusieurs managers étaient méfiants sur le fait qu'ils n'avaient pas de regards sur le travail réalisé par les agents à leur domicile. Dans un contexte difficile pour l'ensemble des Français, ce mode de travail a permis à certaines entreprises de ne pas sombrer. Il est important de rappeler que la mise en place du télétravail doit être basée sur une relation de confiance.

INFORMATIONS NATIONALES



RENCONTRE AVEC LE DRH DE LA SA RÉSEAU

Compensation financière à la suite de la crise sanitaire

- *Liée à la fermeture des RE : Les agents ayant travaillé n'ont pas pu bénéficier des RE. L'UNSA-Ferroviaire demande le versement de 3,50€ par jour travaillé pour ces agents.*

Réponse : Cette Compensation n'est pas prévue. La position du groupe sera appliquée de la même façon sur les SA Voyageurs et Réseau, il n'y aura donc pas de dédommagement.

- *Versement d'une prime aux agents des EIC ayant travaillé et qui n'ont pas eu de modification de roulement. Les agents de réserve ont obtenu l'ICMR, tandis que ceux en roulement n'y ont pas eu droit. Une reconnaissance serait pourtant la bienvenue. De plus, la SNCF a refusé les chèques vacances proposés par la région Hauts-de-France pour récompenser ces agents.*

Réponse : Seuls les changements ont occasionné le paiement de l'indemnité. La direction de l'entreprise a fait de gros efforts sur le paiement de l'activité partielle. Il ne faut pas oublier que l'entreprise subit des pertes financières importantes à cause de la crise sanitaire. Toutefois, le Président de Réseau, Luc LALLEMAND, a reconnu le professionnalisme des cheminots qui se sont mobilisés pendant cette période.

Ouverture à la concurrence

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, l'article 172 de la LOM prévoit que les Régions peuvent obtenir le transfert, par SNCF Réseau, de la gestion des lignes « d'intérêt local ou régional à faible trafic » ; et après le transfert de gestion, « les Régions peuvent confier à toute personne la pleine responsabilité de tout ou partie des missions de gestion de l'infrastructure sur les lignes faisant l'objet d'un transfert de gestion. ». Quelle est la position de la direction de Réseau sur le sujet ? La SA Réseau peut-elle répondre à un appel d'offre ou devenir prestataire dans le cas où une entreprise concurrente remporterait le marché ?

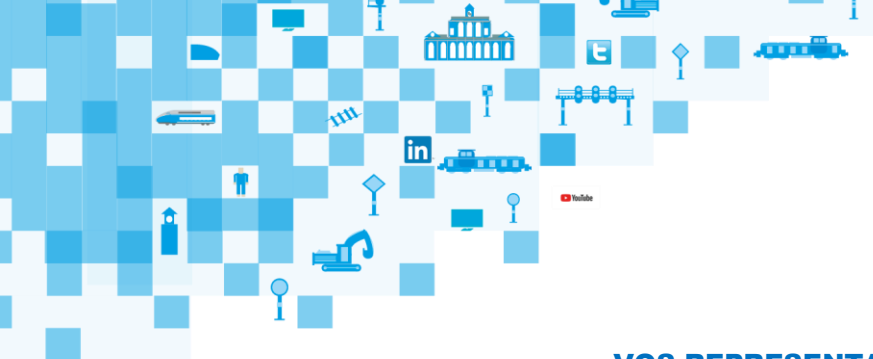
Réponse : Le DRH nous déclare que le contexte n'est pas encore stabilisé. Réseau n'est pas signataire de ces décisions, ce sont l'Etat et les régions. Si la volonté des régions est d'ouvrir aux dessertes fines, ce n'est pas anodin. S'il faut concéder une concession, il n'y a rien de prévu dans la LOM pour les agents de Réseau concernant leur transfert. Mise à disposition, prestation, forme de transfert ?

Le sujet est en cours d'examen, il s'agit de savoir exactement quels sont les salariés concernés. La SA Réseau et ses filiales peuvent répondre à un appel d'offre. Sur un aspect social : Selon le taux d'occupation de l'agent, la priorité se fera aux agents qui travaillent le plus sur la ligne transférée. Un point sera fait dans le cadre d'échanges en bilatérales et dans les instances.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le sujet des agents Réseau est loin d'être défini, mais l'échéance approche. Il est primordial de pérenniser la charge de travail des agents de Réseau en cas de perte de marché. Pour cela, il ne faut pas négliger la possibilité qu'ils puissent devenir prestataire de ce nouvel exploitant ferroviaire. Ce scénario serait le moins catastrophique pour ces derniers. Bien sûr, la meilleure solution serait que notre entreprise remporte le marché, mais il faut pour cela que les régions n'aient pas pris notre entreprise en grippe.

Notre Délégation a apprécié la franchise et l'écoute dont a fait preuve le DRH de Réseau. Ce type d'échanges est toujours fructueux et permet de s'assurer que les conditions de travail des Cheminots ne se font pas au détriment de la production.

L'UNSA-Ferroviaire n'hésitera pas à porter au plus haut niveau de Réseau les problèmes que rencontrent les Cheminots dans leur quotidien, ainsi que le non-respect de certaines obligations de l'Employeur, notamment sur certains secteurs géographiques.



VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
THETIER	Christophe	thetier.c@unsa-ferroviaire.org	PRETAT	Christian	pretat.c@unsa-ferroviaire.org
DUMONTIER	Sandrine	sandrine.dumontier.unsa@gmail.com	BERNARD	Stéphanie	stephanie.bernard@reseau.sncf.fr
BOUZID	Pascal	pascal.bouzid.unsa@gmail.com	DERAIL	Xavier	xavier.derail@reseau.sncf.fr
DENIAU NICOL	Caroline	caroline.deniau-nicol@reseau.sncf.fr	FALICON	Aline	aline.falicon@reseau.sncf.fr
GARCIA	Philippe	garcia.p@unsa-ferroviaire.org	PIAT	Olivier	olivier.piat@reseau.sncf.fr
VAUCOULEUR	Isabelle	vaucouleur.i@unsa-ferroviaire.org	STEUNOU	Thierry	titste@gmail.com
VALBOM	Alexandre	valbom.a@unsa-ferroviaire.org	PERROT	Pablo	pablo.perrot@reseau.sncf.fr

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : valbom.a@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public** **Responsable**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome**
METIERS **Filières** **STATUT**
 Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

INFORMATIONS PRATIQUES

www.unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org